

# **Assemblée Générale de la Communauté de Communes du Pays d'Huriel mardi 11 janvier 2011**

Délégués présents : Mesdames et Messieurs MASSY J., MARTIN G., LEROUX F., MARTIN P., DUBREUIL A., BRAUD D., RONDIER D., TABUTIN M., DENIZOT B., JOULAUD C., FANTINET R., COUTURIER D., ABRANOWITCH S., BOURDUT C., RENAUDET L., PORTIER P., LHOPIEAU A., MAUGENEST G., COLIN T., DUMONTET B., DESAGES H., MERVAUX M.P., AUBERGER M., DUBREUIL J.C., PHILIPPON A., MILLOT G., MOREL M.T., BULCOURT C., BOUCHAUVEAU M., DUMONTET J.M., MALLET B.

Délégués excusés : BOURICAT G., PENAUD J.P., COFFIN D., PIGEON A., PETIT E.,

L'ordre du jour sera le suivant :

- ✓ Intervention de Monsieur ORARD de la Trésorerie Générale sur les nouvelles règles de la fiscalité directe locale
- ✓ Adoption du nouveau Contrat Enfance Jeunesse pour la période de janvier 2011 à décembre 2013
- ✓ Fin du Contrat Aidé de Nathalie ROUYAT :
  - décision à prendre sur une éventuelle embauche
  - Paiement des heures supplémentaires pour réception des clients dans les chalets de la Communauté de Communes
- ✓ Ecogîte de Mesples : choix d'un coordonnateur et d'une mission SPS
- ✓ Estimation par les services des Domaines de la maison de Madame et Monsieur LAPORTE à Huriel et de la villa Family
- ✓ Anim'canton : demande de subvention par l'association des jardiniers chapelaudats et par l'école de Treignat
- ✓ Bail précaire pour la location des locaux du Relais Services Publics par l'entreprise IDE (Incendie Détection Extinction)
- ✓ Convention avec le Service réservation des Gîtes de France sur le calendrier partagé
- ✓ Questions diverses

## **Intervention de Monsieur ORARD, chargé de mission à la Trésorerie Générale de l'Allier**

Monsieur ORARD a présenté la réforme de la fiscalité liée à la disparition de la Taxe Professionnelle.

Celle-ci est remplacée par une dizaine d'impôts différents mais on constate néanmoins un allègement de la fiscalité des entreprises. La réforme a également un impact sur les impôts des ménages qui seront redistribués entre les collectivités.

Pour rappel, la TP est un impôt basé sur la valeur du patrimoine de l'entreprise, les immeubles, les équipements (machines, bureaux etc). En conséquence, plus l'entreprise investissait, plus elle payait d'impôt.

Aujourd'hui elle est remplacée par :

- ✓ la contribution économique territoriale (CET) : une cotisation foncière des entreprises qui sera encaissée par les communes et les Communautés de Communes + une cotisation sur la valeur ajoutée de l'entreprise avec un taux uniforme de 1,5 % qui sera perçu par les communes, les Communautés de Communes, le Département et la Région.
- ✓ la cotisation sur les exploitants de réseaux : il s'agit d'une fiscalité forfaitaire.

Voir répartition dans document joint.

A l'issue de cet exposé, le Président fait une présentation des comptes de la Communauté de Communes. Une diminution de la capacité d'autofinancement est mise en évidence, elle passe de 78 900 € en 2008 à 39 600 € en 2010. Plusieurs éléments contribuent à ce fait :

- ✓ une diminution importante de la DGF qui est passée de 278 800 € en 2008 à 234 300 € en 2010. Pour augmenter cette contribution de l'Etat, il faudrait que la Communauté de Communes augmente ses compétences (ce qui entraînerait de nouvelles dépenses) ou qu'elle augmente ses impôts ce qui permettrait une hausse du coefficient d'intégration fiscale qui constitue un levier en matière de DGF.
- ✓ une augmentation des charges due à une hausse des frais de personnel notamment en 2009 avec la création d'un poste de comptabilité à plein temps et l'embauche statutaire de Monsieur DUFOURNY, mais aussi des intérêts et du capital des emprunts liés aux investissements réalisés au cours des dernières années.

Les délégués communautaires ont ensuite débattu de l'avenir financier de la Com. Com. et des choix à faire. Plusieurs options se présentent :

1. une augmentation des impôts : aucune augmentation n'a été faite depuis 10 ans date de création de la Communauté de Communes. Des délégués y sont opposés faisant valoir la pression fiscale subie aujourd'hui par les contribuables.
2. la recherche de nouvelles ressources : elle pourrait venir d'une participation financière demandée aux communes pour l'utilisation du service environnement. Il s'agit d'un service permettant une mutualisation de moyens sur le territoire et profitable notamment aux petites communes qui ne disposent ni du matériel ni des moyens humains pour réaliser le travail. Plusieurs délégués ont fait savoir leur attachement à ce principe.
3. des économies à réaliser notamment sur le chapitre « contingents et participations » qui couvre toutes les participations de la Com.Com au Pays, école de musique, Adil, Mission Locale, ALT, RRE, Tourisme en Pays d'Huriel, etc dont la charge représente 81 000 €.

L'ensemble de ces questions sera redébatu lors du débat d'orientation budgétaire.

### **Adoption du nouveau Contrat Petite Enfance**

Ce nouveau contrat couvre la période du 1<sup>er</sup> janvier 2010 au 31 décembre 2013 et il est signé entre la CAF, la Communauté de Communes et la commune d'Huriel. Ce contrat définit les modalités de versement de la Prestation de Service Enfance et Jeunesse pour le RAM ainsi que celle liée directement à la mise en place du Contrat Petite Enfance.

Au titre de la Prestation de Service Enfance Jeunesse, La Communauté de Communes recevra les sommes suivantes :

- 2011 : 4 516,91 €
- 2012 : 4 520,15 €
- 2013 : 4 523,39 €

Du contrat Enfance Jeunesse :

- 2011 : 6 559,67 €
- 2012 : 6 606,48 €
- 2013 : 6 653,30 €

Le Conseil Communautaire autorise le Président à signer ce nouveau contrat.

## **Contrat de Nathalie ROUYAT : contrat terminé le 2 février 2011**

Nathalie ROUYAT est une employée très polyvalente qui a su se rendre très utile. Néanmoins et compte tenu du constat sur les finances de la Communauté de Communes, le Conseil Communautaire décide après avoir voté de ne pas engager un nouveau recrutement statutaire. Il décide de lui proposer un contrat de travail de 6 mois destiné à couvrir un besoin saisonnier (deux textes de référence : la loi du 26 janvier 1984 et le décret du 15 février 1986).

### **Ecogite de Mesples**

Le Conseil Communautaire doit se prononcer sur le choix du coordonnateur. Les propositions sont les suivantes :

- SOCOTEC : 3 200 € HT
- VERITAS : 3 650 € HT
- APAVE : 2 900 € HT

Le Conseil Communautaire décide de retenir l'offre de l'APAVE.

### **Estimation par les Domaines**

Les services des Domaines ont proposé les évaluations suivantes :

- Maison Laporte : 121 000 €
- Villa Family : 308 000 €

Le Conseil Communautaire décide d'autoriser le Président à négocier la maison de Monsieur et Madame Laporte pour un montant situé entre 121000 € et 125000 €.

S'agissant du Villa Family, le Conseil Communautaire confirme sa décision de ne pas donner suite compte tenu du coût d'achat trop important.

### **Anim'canton**

Le Président a été saisi de deux demandes :

- l'association des jardiniers Chapelaudats sollicite une subvention de 500 € pour l'achat de matériel et d'outils.
- l'école de Treignat pour le financement d'une classe verte.

Le Conseil Communautaire décide de ne pas donner suite à ces deux demandes qui n'entrent pas dans le champ des opérations subventionnables au titre du programme Anim'canton.

### **Bail Précaire pour l'entreprise IDE (protection incendie)**

Le Président propose au Conseil Communautaire la signature d'un bail précaire avec l'entreprise IDE pour la location des locaux en cours d'aménagement au bout du RSP. Le bail est d'une durée de deux ans, le loyer est de 300 € auquel s'ajoute un montant de charges forfaitaire de 70 €.

Le Président est autorisé à signer le bail.

## Gîtes

### **- Convention avec Service Réservation sur le calendrier partagé**

Les gîtes (Mesples + Saint Rémy) peuvent être désormais inscrits au service des gîtes pour toute l'année avec un planning partagé avec la Communauté de Communes. Le montant des cotisations reste identique.

Le Conseil Communautaire autorise le Président à signer la convention correspondante. Il valide par ailleurs la mise en place d'une caution de 200 € qui sera demandée pour toute location.

### **- Taxe de séjour**

Cette taxe a été instaurée au printemps 2009 et un courrier de relance a été envoyé à chaque hébergeur en mars 2010 avec un dossier complet. Aujourd'hui, il reste 8 hébergeurs qui ne paient pas (parmi eux, 3 sont des nouveaux hébergeurs de 2010).

Le Conseil Communautaire décide de leur envoyer deux relances. Faute de réponse la taxation d'office sera engagée.

Le montant perçu en 2010 est de 2 229,23 €. Il pourra être utilisé pour la création de l'aventure jeu ainsi que pour les travaux sur le sentier des Maîtres Sonneurs.

## Questions diverses

### **- Délibérations pour créances irrécouvrables**

Le Conseil Communautaire décide de délibérer pour renoncer aux créances suivantes :

- Bouvier : 300 €, dette de juin 2007.
- Bernardy : 1 650 €, jugement de clôture pour insuffisance d'actifs.

### **- Barnum**

Le Conseil Communautaire retient la demande de l'Amicale Laïque de Saint Désiré pour le règlement de la location de 2 barnums au lieu des 4 demandés en raison de leur non utilisation due au mauvais temps.

### **- Modification du contrat d'électricité pour le siège et le RSP**

Il avait été contracté un abonnement en tarif jaune (puissance 96 kWa) qui revenait à 2 799,36 € HT avec des consommations à 10,098 € HT le kwh.

Cet abonnement était totalement surestimé et il est possible de passer à un tarif bleu (36 kWa) à 574 € HT pour l'abonnement avec des consommations à 8,15 € HT le kwh. Néanmoins, le coût de la modification revient à 488,10 € TTC.

Le Conseil Communautaire retient cette solution.

### **- Devis d'électricité pour travée du RSP**

4 devis ont été demandés :

- Entreprise Jacquet : 4 993,30 € TTC
- Entreprise Cablotec à Domérat : 5 228,11 € TTC
- Entreprise Ghesquière à Saint Palais : 5 640,31 € TTC
- Entreprise Logis Service à Archignat : 5 792,79 € TTC

Le Conseil Communautaire décide de retenir la proposition de l'entreprise Jacquet.

### **- Esquisse pour hôtel d'entreprise**

Le Président présente les premières esquisses réalisées par l'architecte sur le projet d'hôtel d'entreprise. Ce dossier fera l'objet d'un examen en commission.

### **- Diagnostic énergétique aux bâtiments communaux**

Les communes suivantes ont fourni des éléments sur la surface des bâtiments :

- Chazemais : 762 m<sup>2</sup>
- Saint Martinien : 1 570 m<sup>2</sup>
- Chambérat : 440 m<sup>2</sup>
- Viplaix : 982 m<sup>2</sup>
- Archignat : 1 164 m<sup>2</sup>
- Saint Sauvier : 684,74 m<sup>2</sup>
- Saint Désiré : 1 720 m<sup>2</sup>
- Huriel : 10 431 m<sup>2</sup>
- Courçais : 405,75 m<sup>2</sup>

La Communauté de Communes ne disposant pas de toutes les surfaces sur les 14 communes, cette question sera débattue lors de la prochaine Assemblée Générale.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée. La prochaine Assemblée Générale aura lieu le 8 février à 17 H 30 à Saint Palais et sera consacrée essentiellement à la présentation du SCOT.